

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DECISION MUNICIPALE n°2025 - 159

REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX

Service Enfance Jeunesse

Prise en application d'une délibération du Conseil Municipal n° 2020-05-27 du 27 mai 2020 donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CHRISTIAN DEMUYNCK

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Considérant que l'évolution des indices de prix à la consommation publiés par l'INSEE fait apparaître, depuis le début de l'année 2025, une inflation modérée, estimée en moyenne à 1,25 %, avec une prévision annuelle de l'ordre de 1,4 % ;

Considérant que cette évolution justifie une adaptation mesurée des tarifs publics locaux, afin de préserver l'équilibre budgétaire des services municipaux sans alourdir de manière excessive la charge supportée par les usagers ;

Considérant qu'une augmentation moyenne des tarifs de 1%, inférieure à l'inflation estimée, répond aux objectifs de la municipalité précédemment cités,

Considérant l'importance de préserver l'accès aux services publics essentiels pour les foyers les plus modestes,

Considérant que la ville est signataire avec la Caisse d'allocations Familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis de la Convention Territoriale Globale de services aux familles qui impose une tarification appliquée automatiquement en fonction des revenus des familles,

DECIDE

Article 1 : Les tarifs du service Enfance Jeunesse sont révisés conformément à la nouvelle grille tarifaire annexée à la présente décision, et applicables à compter de l'année scolaire 2025/2026 : les tarifs normaux ne font l'objet d'aucune revalorisation et restent identiques à ceux de l'année 2024/2025, et les tarifs réduit, bas et minoré sont revus à la baisse.

Article 2 : Précise que les tarifs sont appliqués automatiquement en fonction des revenus des familles, selon la formule de calcul du quotient familial suivante :

1/12 revenus familiaux sur la base de l'avis d'imposition N-2
+ prestations familiales mensuelles
- charges logement (tableau amortissement, loyer)

Nombre de parts définies suivant le mode impôts à date

Article 3 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

Article 4 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la commune.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 05 juin 2025.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :


contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire
Acte publié le 06/06/2025

Christian DEMUYNCK
Maire

Reçu de réception en préfecture
N° 21930498-20250605-DM-DGS-2025159-AR
Date de transmission : 06/06/2025
Date de réception préfecture : 06/06/2025



Annexe à la décision municipale n°2025 - 159

REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Tarifs applicables à compter de l'année scolaire 2025/2026

Prestation	Tarif
Garderie du matin	
Forfait mensuel (à partir de la 9 ^e séance)	10,25 €
Occasionnel (unité)	1,85 €
Centre Municipal de l'Enfance - Cotisation annuelle	
1 ^{er} enfant	19,50 €
2 ^e enfant	17,85 €
3 ^e enfant	15,35 €
Hors commune	30,75 €
Centre Municipal de l'Enfance - Activités du soir	
Tarif normal	1,85 €
Tarif réduit	1,50 €
Tarif minoré	1,10 €
Tarif bas	0,90 €
Tarif hors commune	2,60 €
Centre Municipal de l'Enfance - Mercredi journée complète et journée vacances scolaires	
Tarif normal	8,10 €
Tarif réduit	6,30 €
Tarif minoré	4,15 €
Tarif bas	2,60 €
Tarif hors commune	10,35 €
Centre Municipal de l'Enfance - Mercredi matin avec repas	
Tarif normal	6,55 €
Tarif réduit	5,10 €
Tarif minoré	3,40 €
Tarif bas	2,15 €
Tarif hors commune	8,35 €
Centre Municipal de l'Enfance - Activités du soir - Tarif occasionnel	
Tarif normal	3,15 €
Tarif réduit	2,60 €
Tarif minoré	1,90 €
Tarif bas	1,40 €
Tarif hors commune	4,60 €
Centre Municipal de l'Enfance - Mercredi journée complète - Tarif occasionnel	
Tarif normal	13,70 €
Tarif réduit	10,70 €
Tarif minoré	6,95 €
Tarif bas	4,25 €
Tarif hors commune	17,85 €
Centre Municipal de l'Enfance - Mercredi matin avec repas - Tarif occasionnel	
Tarif normal	11,15 €
Tarif réduit	8,60 €
Tarif minoré	5,65 €
Tarif bas	3,45 €
Tarif hors commune	14,35 €
Pénalités de retard - Pour tout départ après 19h	20,00 €

Certifié exécutoire
Acte publié le 06/06/2025

Accuse de réception en préfecture
093-219300498-20250605-DM-DGS-2025159-AR
Date de télétransmission : 06/06/2025
Date de réception préfecture : 06/06/2025

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E
L I B E R T É . É G A L I T É . F R A T E R N I T É

MCJ	
Accueil élémentaire (du CP au CM2)	
Adhésion loisirs + CLAS (aide aux devoirs le soir en semaine)	30,75 €
Journée vacances (par jour)	1,55 €
Séjours - CODE TARIF A (De 1,00 € à 3,50 €)	1,05 €
Séjours - CODE TARIF B (De 3,51 € à 6,00 €)	2,15 €
Séjours - CODE TARIF C (De 6,01 € à 8,00 €)	3,15 €
Séjours - CODE TARIF D (De 8,01 € à 10,50 €)	4,20 €
Séjours - CODE TARIF E (De 10,51 € à 12,50 €)	5,40 €
Séjours - CODE TARIF F (De 12,51 € à 15,00 €)	6,45 €
Séjours - CODE TARIF G (De 15,01 € à 17,00 €)	7,45 €
Séjours - CODE TARIF H (De 17,01 € à 23,00 €)	8,60 €
Séjours et sorties exceptionnelles CODE TARIF I (De 23,01 € à 32,00 €)	9,70 €
Séjours et sorties exceptionnelles CODE TARIF J (De 32,01 € à 41,50 €)	12,90 €
Séjours et sorties exceptionnelles CODE TARIF K (De 41,51 € à 50,50 €)	16,10 €
Séjours et sorties exceptionnelles CODE TARIF L (De 50,51 € à 61,00 €)	21,50 €
Séjours et sorties exceptionnelles CODE TARIF M (De 61,01 € à 76,50 €)	25,60 €
Séjours et sorties exceptionnelles CODE TARIF N (76,51 € et plus)	34,85 €
Accueil adolescent (collège et lycée)	
Accueil libre	0,00 €
Adhésion loisirs	10,25 €
CLAS (aide aux devoirs le soir en semaine)	10,25 €
Journée vacances (par jour)	1,55 €
Séjours et activités à la carte CODE TARIF A (De 1,00 € à 3,50 €)	1,05 €
Séjours et activités à la carte CODE TARIF B (De 3,51 € à 6,00 €)	2,15 €
Séjours et activités à la carte CODE TARIF C (De 6,01 € à 8,00 €)	3,15 €
Séjours et activités à la carte CODE TARIF D (De 8,01 € à 10,50 €)	4,20 €
Séjours et activités à la carte CODE TARIF E (De 10,51 € à 12,50 €)	5,40 €
Séjours et activités à la carte CODE TARIF F (De 12,51 € à 15,00 €)	6,45 €
Séjours et activités à la carte CODE TARIF G (De 15,01 € à 17,00 €)	7,45 €
Séjours et activités à la carte CODE TARIF H (De 17,01 € à 23,00 €)	8,60 €
Séjours et activités à la carte CODE TARIF I (De 23,01 € à 32,00 €)	9,70 €
Séjours et activités à la carte CODE TARIF J (De 32,01 € à 41,50 €)	12,90 €
Séjours et activités à la carte CODE TARIF K (De 41,51 € à 50,50 €)	16,10 €
Séjours et activités à la carte CODE TARIF L (De 50,51 € à 61,00 €)	21,50 €
Séjours et activités à la carte CODE TARIF M (De 61,01 € à 76,50 €)	25,60 €
Séjours et activités à la carte CODE TARIF N (76,51 € et plus)	34,85 €
Adhésion : Ateliers Sociaux Linguistiques (Adultes + 25 ans)	29,70 €

Certifié exécutoire
Acte publié le 06/06/2025

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20250605-DM-DGS-2025159-AR
Date de télétransmission : 06/06/2025
Date de réception préfecture : 06/06/2025